

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS475

présenté par

Mme Firmin Le Bodo et Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE 18

À l'alinéa 1, après le mot :

« relative »,

insérer les mots :

« à la fin de vie, aux soins palliatifs et d'accompagnement, »;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir l'objet des campagnes nationales annuelles réalisées par le ministère chargé de la santé et des solidarités. En intégrant explicitement les thèmes de la fin de vie, des soins palliatifs et de l'accompagnement, en plus du deuil, il s'agit de mieux informer et sensibiliser le grand public à ces sujets souvent méconnus ou tabous.